



MAIRIE DE GREZILLAC

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRÊTÉ n° AT_2024_17

Règlementation de la circulation – RD 936 Gariga

Le Maire de la Commune de GREZILLAC,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 et L.2213-2 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande présentée par l'entreprise ALLEZ ET CIE,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de pose, dépose support et travaux aériens pour dépannage ENEDIS réalisés par l'entreprise ALLEZ ET CIE - 15 rue de Ricodonne 33450 SAINT LOUBES – représenté par M. Baptiste COSSON, il convient de réglementer la circulation au RD 936 – route du Gariga 33420 Grézillac.

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant toute la durée des travaux à compter du 19 juin 2024 et jusqu'à la fin du chantier soit pour une durée de 1 jour (en jours calendaires).

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

- Suppression de voie, fermeture à la circulation,
- Interdiction de circuler et de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds,
- Interdiction aux piétons au droit des travaux.

Elles seront à la charge de l'entreprise ALLEZ ET CIE qui assurera la fourniture, la pose et la maintenance de toutes les signalisations adéquates.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de GREZILLAC par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Maire de Grézillac,
 - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde, Brigade de Grézillac,
 - Monsieur le responsable du Centre Routier Départemental du Libournais,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services de Secours,
 - l'Entreprise, ALLEZ ET CIE représentée par Monsieur Baptiste COSSON,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grézillac, le 24 Mai 2024

Le Maire,



Claude NOMPED